

INGÉNIEUR·E DIPLÔMÉ·E PAR L'ETAT

VALORISER SON EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE POUR OBTENIR LE TITRE D'INGÉNIEUR DIPLÔMÉ PAR L'ETAT

La démarche conduisant au titre d'ingénieur diplômé par l'Etat permet à des ingénieurs de fonction d'obtenir un titre d'ingénieur, diplômé par validation de leurs expériences et acquis professionnels.

L'école d'ingénieurs CESI est autorisée à organiser les épreuves de l'examen conduisant au titre d'ingénieur diplômé par l'Etat, pour les spécialités suivantes :

- Automatique et informatique industrielle
- Informatique
- BTP
- Électronique
- Énergétique
- Génie électrique
- Génie industriel
- Gestion des risques
- Mécanique
- Télécommunications & réseaux

Ingénieur Diplômé par l'Etat

VAE, FORMATION CONTINUE

sur 12 mois

Code WEB : IDPE

POUR QUI ?

Public

Salariés occupant un poste de cadre en entreprise, et assurant des missions d'ingénierie dans l'une des spécialités dans lesquelles peut être délivré le titre d'ingénieur diplômé par l'Etat.

Prérequis

- Justifier de 5 années de pratique professionnelle de niveau cadre dans des fonctions communément confiées à des ingénieurs.

Rythme de formation

Recevabilité en novembre
Epreuve d'évaluation des acquis : courant janvier
Présentation du mémoire : courant octobre

Frais de scolarité

610 euros
732,00 euros TTC

OBJECTIFS

Fournir au candidat une aide méthodologique pour :

- Constituer son dossier d'inscription
- Expliciter ses expériences professionnelles, les mettre en relation avec le référentiel des compétences générales et des compétences propres à la spécialité visée pour le titre d'ingénieur diplômé par l'Etat
- Faire la preuve qu'il a acquis les compétences requises au cours de ses activités pour préparer l'épreuve de vérification des acquis devant le jury de l'école
- Rédiger le mémoire
- Préparer la présentation du mémoire devant le jury de l'école

Système d'évaluation

La démarche pour accéder au titre d'ingénieur DPE comprend 3 étapes :

- Etude de recevabilité de la demande formulée dans le dossier d'inscription
- Epreuve d'évaluation de l'expérience et des acquis professionnels par le jury de l'école
- Rédaction d'un mémoire et soutenance devant le jury de l'école

La validation de chaque étape conditionne le passage à la suivante.

A l'issue de la présentation du mémoire, l'école d'ingénieurs CESI soumet sa proposition d'attribution du diplôme au jury national, seul habilité à délivrer le titre d'ingénieur DPE.

Pour obtenir le diplôme, la présentation d'une certification en anglais de niveau minimum B1 du CECRL est exigée.



A CESI, tout est organisé pour permettre au candidat ou à la candidate de travailler à la valorisation de son expérience, en s'adaptant à son rythme.

CESI dispose d'une expérience reconnue dans ce type de contexte, à travers ses différents parcours en formation d'ingénieur par la formation continue, ainsi que l'obtention du diplôme d'ingénieur par la VAE.

OUVERTURES DANS NOS CAMPUS

Contactez nos campus pour en savoir plus.